


CHOIX DU STATUT

POUR M. ALAIN DUPOND

SOMMAIRE

- 1 - LA METHODE DE RAISONNEMENT	3
- 2 - LE GRAPHIQUE	4
- 3 - LE TABLEAU DE SYNTHESE	5
- 4 - LES QUESTIONS PREALABLES A VOUS POSER AVANT DE CHOISIR	6
- 5 - LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE CHAQUE STATUT	7
ANNEXE 1 - "LES DONNEES SAISIES"	8
ANNEXE 2 - "LES TABLEAUX INTERMEDIAIRES DE CALCUL" ..	14

- 1 - LA METHODE DE RAISONNEMENT

Salarié ou TNS ?

La question du choix du statut social du dirigeant se pose inévitablement en phase de création mais aussi en cours de vie de l'entreprise.

Les nombreux changements des réglementations sociales et fiscales peuvent remettre fondamentalement en cause les choix initiaux. Il est donc nécessaire de vérifier de manière régulière que la situation sociale du dirigeant est toujours optimisée.

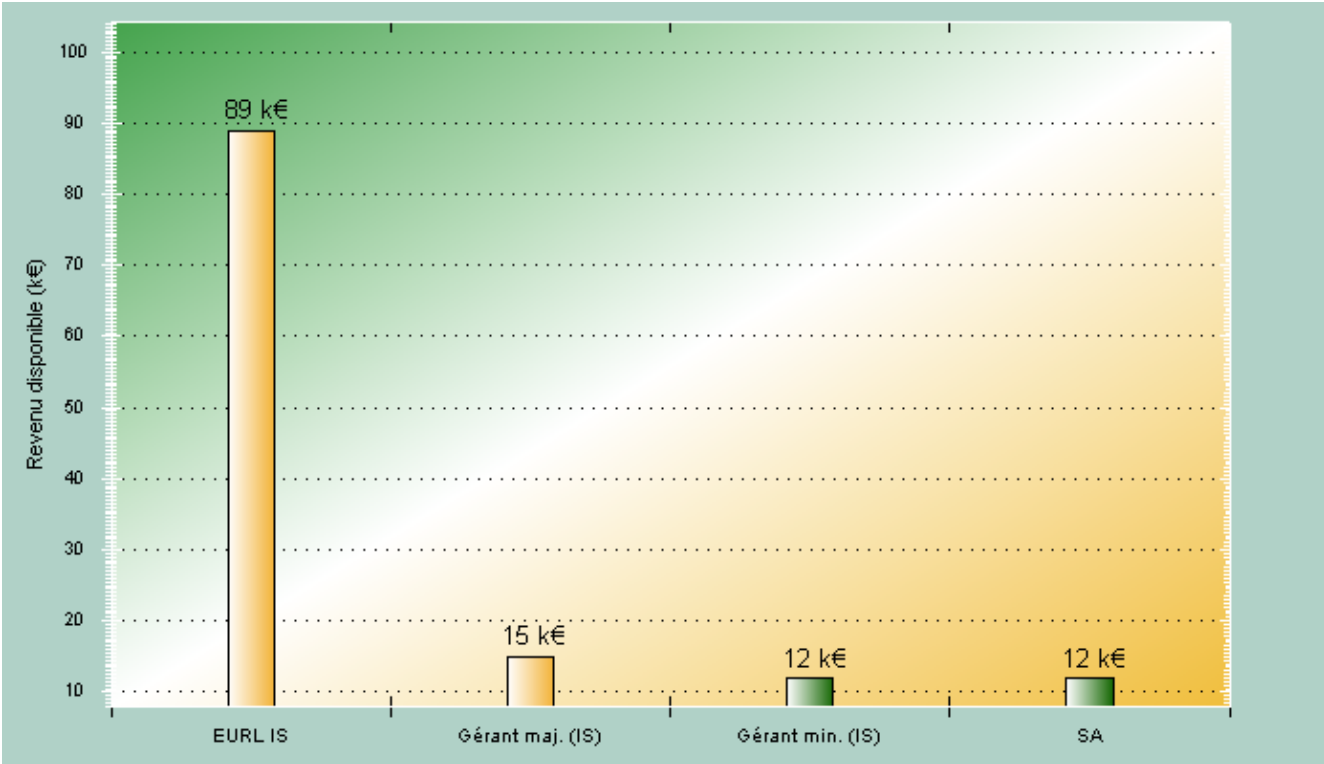
Partant d'une enveloppe financière définie, l'étude permet de visualiser, dans chaque situation juridique, le revenu disponible net revenant au dirigeant, déduction faite des différentes charges sociales et fiscales applicables.

Parallèlement, une analyse des droits sociaux ouverts dans chaque situation permet d'évaluer avec précision les incidences d'un changement de statut sur le niveau de la protection sociale obligatoire et facultative.

Il est important de préciser que votre étude personnalisée est établie sur la base des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à ce jour.

Les évolutions de votre situation personnelle, des résultats de l'entreprise mais aussi de la situation législative nécessiteront des ajustements de votre stratégie que notre cabinet pourra réaliser.

- 2 - LE GRAPHIQUE



- 3 - LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Libellés		EURL (Option IS)	Gérant Majoritaire de SARL (Option IS)	Gérant Egalitaire de SARL (Option IS)	PDG de S.A. (ou SAS) (Option IS)
1-	Résultat avant prélèvements sociaux et fiscaux du chef d'entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
2-	Bénéfice net comptable (BIC ou BNC)				
	Rémunération nette de gérance ou Article 62	15 000 €	15 000 €		
	Rémunération nette du dirigeant salarié			12 153 €	12 153 €
3-	Montant distribué au chef d'entreprise	92 622 €	0 €	0 €	0 €
4-	VENTILATION DES PRELEVEMENTS				
	Charges sociales obligatoires	- 6 551 €	- 6 551 €	9 493 €	9 493 €
	Charges sociales facultatives	0 €	0 €		
	Impôt sur les sociétés	- 35 827 €	- 35 827 €	- 35 796 €	- 35 796 €
	Impôt sur le revenu	- 18 392 €	0 €	0 €	0 €
5-	REVENU DISPONIBLE				
	Total du revenu disponible	89 230 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €
6-	PRINCIPALES PRESTATIONS DES REGIMES OBLIGATOIRES				
	IJ de l'assurance maladie (par jour)	19 €	19 €	21 €	21 €
	Incapacité totale (par an)	7 013 €	7 013 €	7 700 €	7 700 €
	Capital décès	6 862 €	6 862 €	3 850 €	3 850 €
	Retraite de base (nb trimestres)	4	4	4	4
	Total des droits à retraite acquis (par an)	165 €	165 €	188 €	188 €

- 4 - LES QUESTIONS PREALABLES A VOUS POSER AVANT DE CHOISIR

Avant de valider définitivement votre choix, vous devez vous poser un certain nombre de questions :

- **Puis-je assumer le coût de la transformation juridique de mon entreprise ?**

Tout changement de forme juridique et toute modification statutaire implique un coût qu'il faut avoir estimé au préalable.

- **Suis-je globalement en bon état de santé ?**

L'abandon du statut de salarié au profit de celui de non salarié ne doit pas se faire sans avoir obtenu des organismes d'assurances complémentaires des certitudes quant à leur prise en charge.

- **Est-ce que je travaille dans un secteur d'activité à risques ?**

Attention, le statut de travailleur non salarié ne garantit pas le risque accidents du travail, maladies professionnelles. Il faudra opter pour une couverture optionnelle qui peut être coûteuse.

- **Ai-je l'intention d'avoir prochainement des enfants ?**

Cette question concerne la femme chef d'entreprise. Il est important de rappeler que le statut de salarié est plus protecteur de la maternité.

- **Ai-je fait opter mon conjoint pour un statut social s'il participe à l'activité de l'entreprise?**

Lorsque le conjoint travaille de manière régulière dans l'entreprise, il est obligatoire pour lui d'être assuré en qualité de conjoint collaborateur, travailleur non salarié ou salarié.

- 5 - LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE CHAQUE STATUT

Statut	Points forts	Points faibles
Salarié	<ul style="list-style-type: none">- Indemnisation plus performante de la maladie grâce aux obligations conventionnelles- Prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles- Indemnisation éventuelle du chômage- Accès à la retraite de cadres	<ul style="list-style-type: none">- Un statut coûteux qui laisse moins de place aux stratégies individuelles
Non salarié	<ul style="list-style-type: none">- Un statut peu coûteux- Un régime maladie de base aligné sur celui des salariés- La possibilité de se constituer des garanties supplémentaires à la carte	<ul style="list-style-type: none">- Absence de prise en charge des accidents du travail- Carence plus importante dans l'indemnisation journalière de la maladie- Un dispositif maternité réduit

ANNEXE 1 - "LES DONNEES SAISIES"

Liste des questions et les valeurs qui ont été saisies.

1. Données signalétiques :

Civilité :	M.
Nom :	DUPOND
Prénom :	Alain
Adresse :	88 rue des Fleurs
Code Postal :	69000
Ville :	LYON
Date de naissance :	26/10/1963
Lieu de naissance :	
Raison sociale :	DUPONT ET ASSOCIES
Date de création ou de reprise de la société :	25/01/1995
Téléphone :	
Portable :	
Fax :	

2. Données complémentaires :

Situation matrimoniale :	Marié(e)
Le dirigeant est :	Un Homme
Le dirigeant s'exerce d'autres activités professionnelles rémunérées	Non
Le dirigeant (ou un autre membre du foyer fiscal) possède d'autres revenus non professionnels	Non
Le dirigeant verse des cotisations sociales facultatives	Non
Le dirigeant exerce dans un Département d'Outre Mer	Non
Le dirigeant fait application des frais réels :	Non
- <i>Montant des frais réels</i>	0 €
Le dirigeant bénéficie d'une 1/2 part supplémentaire au titre de l'invalidité	Non
Nombre d'enfants à charge :	0
- <i>Le dirigeant élève seul son (ou ses) enfant(s)</i>	Non
- <i>Le dirigeant (veuf ou veuve) sans personne à charge a élevé un ou plusieurs enfants</i>	Non
- <i>Le dirigeant a un ou plusieurs enfants majeurs</i>	Non
- <i>A la date du 31/12/N-1, le dernier enfant est âgé d'au moins 26 ans</i>	Non

3. Données permanentes :

PARTICULARITES DES REGIMES DOM TOM

Le dirigeant exerce dans un Département d'Outre Mer :	Non
- <i>Lieu de domiciliation fiscale :</i>	
- <i>L'entreprise bénéficie du régime fiscal de moyenne durée (IS) :</i>	
- <i>Taux saisi d'exonération supplémentaire (IS) :</i>	0 %

LE LOGICIEL ETABLIT UN COMPARATIF ENTRE LE REGIME SALARIE ET LE REGIME TNS

Indiquez la caisse de retraite TNS dont dépend ou dépendrait votre client :

Le régime d'affiliation actuelle	TNS
Le dirigeant (salarié) bénéficie du statut cadre	Oui
Le régime retraite TNS actuel	RSI groupe Commercial
Forme juridique de l'entreprise :	SARL
Nombre de salarié :	0

Si votre client a actuellement le statut de salarié, indiquez la caisse TNS compétente, en cas de changement de statut :

Caisse de retraite TNS compétente

Pour permettre la comparaison, indiquez le nombre de parts détenues dans chacune des situations traitées :

Actions détenues si vous êtes ou étiez dirigeant de SA	0 %
Parts détenues si vous êtes ou étiez gérant majoritaire	0 %
Parts détenues si vous êtes ou étiez gérant minoritaire ou égalitaire	0 %

Parts ou Actions détenues dans la société par un autre membre du foyer fiscal	0 %
---	-----

Option facultative

Souhaitez-vous simuler le cas de la SARL de Famille (Option IR)	Non
- <i>Dans le cadre de cette activité, le dirigeant adhère à un CGA</i>	Oui

PARAMETRES DE CALCUL DES COTISATIONS DU DIRIGEANT SALARIE

L'entreprise est exonérée de Taxe d'apprentissage	Non
Taux d'accidents du travail	2 %
L'entreprise est assujettie au versement transports	Non
- <i>Taux du versement transports</i>	0 %
Le dirigeant est affilié auprès des Assedic	Non
Le dirigeant relève du régime maladie d'Alsace Moselle	Non
Le salarié exerce en qualité d'expert-comptable inscrit à l'Ordre	Non
- <i>Le dirigeant opte pour le saut de classe dans le régime complémentaire</i>	Non
- <i>Le dirigeant fait le choix de l'option conjoint</i>	Non
Le dirigeant est avocat salarié	Non
- <i>Montant des dividendes perçus en N-2</i>	0 €

4. Données annuelles :

Résultats avant prélèvements sociaux et fiscaux :	150 000 €
- Rémunération nette du dirigeant (TNS)	15 000 €
- Le salaire annuel brut du dirigeant salarié	15 400 €
Pour les agents d'assurances : Commissions perçues	0 €
Pour les notaires : Montant des produits	0 €
<u>Si vous êtes en Entreprise Individuelle ou en EURL à l'IR, saisissez :</u>	
Montant du BNC de l'année N	0 €
- <i>Dans le cadre de cette activité, le dirigeant adhère à une AGA</i>	Oui
Montant du BIC de l'année N	0 €
- <i>Dans le cadre de cette activité, le dirigeant adhère à une CGA</i>	Oui
Besoins de trésorerie pour l'entreprise :	0 €
Pourcentage de distribution du bénéfice :	100 %
- Le dirigeant opte en faveur du prélèvement libératoire pour les dividendes issus de la société	Non
- <i>Réintégrations fiscale :</i>	0 €
- <i>Déductions fiscales :</i>	0 €
<u>Pour bénéficier de l'IS à 15 %, il est impératif de remplir les 3 conditions figurant ci-dessous :</u>	
<i>Le chiffre d'affaires ramené à 12 mois est inférieur à 7.630.000 €</i>	Oui
<i>Son capital est libéré intégralement à la clôture de l'exercice</i>	Oui
<i>Le capital est détenu par au moins 75% de personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à ces trois conditions</i>	Oui
<u>AUTRES REVENUS PROFESSIONNEL DU FOYER FISCAL</u>	
Autres BIC ou BNC du foyer fiscal	0 €
- <i>Au titre de cette autre activité BIC ou BNC, il y a adhésion à un CGA ou à une AGA</i>	
Autres rémunération Article 62 du foyer fiscal	0 €
Autres salaires du foyer fiscal	0 €
<u>AUTRES REVENUS NON PROFESSIONNELS DU FOYER FISCAL</u>	
Autres revenus de capitaux mobiliers non soumis aux prélèvements libératoires	0 €
- <i>Ces revenus mobiliers ouvrent droit à abattement</i>	
Redevances de location gérance	0 €
Le dirigeant (bailleur) exerce une activité professionnelle dans le fonds loué	
- <i>Au titre de la location gérance, le dirigeant adhère à un CGA</i>	
Autres revenus du patrimoine financier ou immobilier	0 €
Dividendes bruts provenant d'autre(s) société(s)	0 €
- Le dirigeant a déjà opté pour le prélèvement libératoire (dividendes non issus de sa société)	
CSG déductible sur les revenus du patrimoine	0 €
Crédits d'impôts divers	0 €
Déficit foncier	0 €
Charges à déduire (pension alimentaire, ...) :	0 €

Annexe 1

COTISATIONS FACULTATIVES DU TNS

Cotisations Madelin «Frais de santé »	0 €
Cotisations Madelin «Prévoyance »	0 €
Cotisations Madelin «Retraite »	0 €
Cotisations Madelin «Perte d'emploi »	0 €
Cotisations prévoyance non déductible	0 €
Prime d'assurance vie	0 €

PRESTATIONS : INDEMNITES JOURNALIERES DU TNS EN CAS DE MALADIE

IJ du 1 ^{er} jour au 3 ^{ème} jour :	0 €
IJ du 4 ^{ème} jour au 30 ^{ème} jour :	0 €
IJ du 31 ^{ème} jour au 60 ^{ème} jour :	0 €
IJ du 61 ^{ème} jour au 90 ^{ème} jour :	0 €
IJ du 91 ^{ème} jour au 365 ^{ème} jour :	0 €
IJ du 366 ^{ème} jour au 1080 ^{ème} jour :	0 €

PRESTATIONS : INVALIDITE DU TNS

Rente annuelle (Invalidité de 33% à 66%)	0 €
Rente annuelle (Invalidité de 66% à 99%)	0 €
Montant de la rente annuelle (100%)	0 €
Montant de la prestation annuelle MTP	0 €

PRESTATIONS : ASSURANCE DECES DU TNS

Montant du capital décès toutes causes	0 €
Montant de la rente viagère conjoint (par an)	0 €
Montant de la rente temporaire conjoint (par an)	0 €
Montant de la rente annuelle (par enfant)	0 €

PRESTATIONS : RENTE EN RETRAITE SUPPLEMENTAIRE DU TNS

Montant de la rente annuelle acquise avec la cotisation versée au cours de l'année	0 €
--	-----

COTISATIONS FACULTATIVES DU DIRIGEANT SALARIE

Cotisation santé ou prévoyance forfaitaire (part employeur)	0 €
Cotisation santé ou prévoyance forfaitaire (part salarié)	0 €
Taux cotisation prévoyance cadre (TA - part employeur)	0 %
Taux cotisation prévoyance cadre (TB - part employeur)	0 %
Taux cotisation prévoyance cadre (TC - part employeur)	0 %
Taux cotisation prévoyance non cadre (TA - part employeur)	0 %
Taux cotisation prévoyance non cadre (TB - part employeur)	0 %
Taux cotisation prévoyance cadre (TA - part salarié)	0 %
Taux cotisation prévoyance cadre (TB - part salarié)	0 %
Taux cotisation prévoyance cadre (TC - part salarié)	0 %
Taux cotisation prévoyance non cadre (TA - part salarié)	0 %
Taux cotisation prévoyance non cadre (TB - part salarié)	0 %
Taux cotisation retraite 83 (TA - part employeur)	0 %
Taux cotisation retraite 83 (TB - part employeur)	0 %
Taux cotisation retraite 83 (TC - part employeur)	0 %

Annexe 1

Taux cotisation retraite 83 (TA - part salarié)	0 %
Taux cotisation retraite 83 (TB - part salarié)	0 %
Taux cotisation retraite 83 (TC - part salarié)	0 %
Prime régime de retraite article 39	0 €
Prime d'assurance vie	0 €
<u>PRESTATIONS : IJ EN CAS DE MALADIE DU DIRIGEANT SALARIE</u>	
IJ maladie du 1 ^{er} jour au 3 ^{ème} jour	0 €
IJ maladie du 4 ^{ème} jour au 30 ^{ème} jour	0 €
IJ maladie du 31 ^{ème} jour au 60 ^{ème} jour	0 €
IJ maladie du 61 ^{ème} jour au 90 ^{ème} jour	0 €
IJ maladie du 91 ^{ème} jour au 365 ^{ème} jour	0 €
IJ maladie du 366 ^{ème} jour au 1095 ^{ème} jour	0 €
<u>PRESTATIONS : IJ EN CAS DE D'ACCIDENT DU TRAVAIL DU DIRIGEANT SALARIE</u>	
IJ d'accident du travail du 1 ^{er} au 28 ^{ème} jour	0 €
IJ d'accident du travail à partir du 29 ^{ème} jour	0 €
<u>PRESTATIONS INDEMNISTATION DE L'INVALIDITE DU DIRIGEANT SALARIE</u>	
Rente annuelle (Invalidité de 33% à 66%)	0 €
Rente annuelle (Invalidité de 66% à 99%)	0 €
Montant de la rente annuelle (100%)	0 €
Montant de la prestation annuelle MTP	0 €
<u>PRESTATIONS ASSURANCE DECES DU DIRIGEANT (VALEUR EXPRIMEE EN EURO)</u>	
Montant du capital décès toutes causes	0 €
Montant de la rente viagère conjoint (par an)	0 €
Montant de la rente temporaire conjoint (par an)	0 €
Montant de la rente annuelle éducation (par enfant)	0 €
<u>PRESTATIONS : RENTE EN RETRAITE SUPPLEMENTAIRE</u>	
Rente annuelle acquise avec la cotisation versée au cours de l'année	0 %
<u>PRESTATIONS ASSURANCE DECES DU DIRIGEANT (VALEUR EXPRIMEE EN %)</u>	
Taux du capital décès (Tranche A)	0 %
Taux du capital décès (Tranche B)	0 %
Taux du capital décès (Tranche C)	0 %
Taux de la rente viagère conjoint (Tranche A)	0 %
Taux de la rente viagère conjoint (Tranche B)	0 %
Taux de la rente viagère conjoint (Tranche C)	0 %
Taux de la rente temporaire conjoint (Tranche A)	0 %
Taux de la rente temporaire conjoint (Tranche B)	0 %
Taux de la rente temporaire conjoint (Tranche C)	0 %
Taux de la rente éducation (Tranche A)	0 %
Taux de la rente éducation (Tranche B)	0 %
Taux de la rente éducation (Tranche C)	0 %

Annexe 1

DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE POUR LE DIRIGEANT TNS ou SALARIE

Montant du versement libre fait par le cotisant au PEE	0 €
Montant de l'abondement forfaitaire de l'entreprise au PEE	0 €
Taux d'abondement de l'entreprise au PEE	0 %
Plafond de l'abondement de l'entreprise au PEE	0 €
Montant du versement libre fait par le cotisant au PERCO	0 €
Montant de l'abondement forfaitaire de l'entreprise au PERCO	0 €
Taux d'abondement de l'entreprise au PERCO	0 %
Plafond de l'abondement de l'entreprise au PERCO	0 €
Prime d'intéressement	0 €
Participation obligatoire ou dérogatoire	0 €

ANNEXE 2 - "LES TABLEAUX INTERMEDIAIRES DE CALCUL"

Calcul détaillé du revenu disponible selon la forme juridique

1T2009 (MAJ 30/03/2009)

	EURL (Option IS)	Gérant Majoritaire de SARL (Option IS)	Gérant Egalitaire de SARL (Option IS)	PDG de S.A. (ou SAS) (Option IS)
1	Résultat avant prélèvements sociaux et fiscaux du chef d'entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €
2	Bénéfice net comptable (BIC ou BNC)			
	Rémunération nette de gérance ou Article 62	15 000 €	15 000 €	
	Rémunération nette du dirigeant salarié		12 153 €	12 153 €
	* Rappel de la rémunération brute du dirigeant salarié		15 400 €	15 400 €
3	VENTILATION DES PRELEVEMENTS			
31	Charges sociales obligatoires	- 6 551 €	- 6 551 €	9 493 €
	* Part patronale			- 6 246 €
	* Part salariale			- 3 247 €
	A titre indicatif, charges sociales facultatives du dirigeant salarié :			
	* Charges déductibles fiscalement (art. 83)			0 €
	* Charges non déductibles fiscalement (art. 83)			0 €
32	Charges sociales facultatives (TNS)	0 €	0 €	
	* Charges déductible socialement	0 €	0 €	
	* Charges déductibles fiscalement (Contrat Madelin)	0 €	0 €	
	* Charges non déductibles fiscalement (Contrat Madelin)	0 €	0 €	
33	Autres charges (Assurance vie,..)	0 €	0 €	0 €
34	Epargne salariale	0 €	0 €	0 €
35	Réintégrations fiscales	0 €	0 €	0 €
	Déductions fiscales	0 €	0 €	0 €
36	Résultat fiscal après charges & appointements	128 449 €	128 449 €	128 354 €
37	Impôt sur les sociétés	- 35 827 €	- 35 827 €	- 35 796 €
38	Résultat net comptable	92 622 €	92 622 €	92 558 €
39	Besoin de trésorerie	0 €	0 €	0 €
40	Ventilation des résultats			
	* Bénéfice distribuable	92 622 €	92 622 €	92 558 €
	* Montant non distribué	0 €	0 €	0 €
	* Montant distribué au chef d'entreprise	92 622 €	0 €	0 €
	* Montant distribué aux associés membres du foyer fiscal		0 €	0 €
	* Montant distribué aux autres associés		92 622 €	92 558 €
41	Impôt sur le revenu	- 18 392 €	0 €	0 €
5	Autres revenus et charges du foyer fiscal			
51	* Autres appointements du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €
52	* Autres revenus non professionnels du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €
53	* Charges à déduire (pension alimentaire)	0 €	0 €	0 €
6	RECAPITULATIF			
61	Total des prélèvements	- 60 770 €	- 135 000 €	- 137 847 €
	* Prélèvements Sociaux	- 6 551 €	- 6 551 €	- 9 493 €

Annexe 2

	<i>* Prélèvements Fiscaux</i>	- 54 219 €	- 35 827 €	- 35 796 €	- 35 796 €
	<i>* Dividendes autres associés</i>		- 92 622 €	- 92 558 €	- 92 558 €
	<i>* Besoin de trésorerie</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
62	Total du revenu dégagé	89 230 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €
63	<i>* Bénéfice non distribué</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
7	Total du revenu disponible	89 230 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €

Calcul détaillé de l'impôt sur le revenu selon la forme juridique (IRPP)

1T2009 (MAJ 30/03/2009)

		EURL (Option IS)	Gérant Majoritaire de SARL (Option IS)	Gérant Egalitaire de SARL (Option IS)	PDG de S.A. (ou SAS) (Option IS)
1-	Eléments pris en compte pour la détermination du revenu imposable				
1-1-	Au titre de l'activité professionnelle étudiée				
	* Revenus du dirigeant	15 000 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €
	* CSG réintégrée	537 €	537 €	433 €	433 €
	<i>Abattements dirigeant</i>	- 1 554 €	- 1 554 €	- 1 259 €	- 1 259 €
	* Bénéfices de la société distribués au dirigeant	92 622 €	0 €	0 €	0 €
	* Bénéfices de la Sté distribués aux autres membres du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Abattements sur les dividendes (40%)</i>	- 37 049 €	0 €	0 €	0 €
1-2-	Au titre d'autres activités professionnelles				
	* Autres salaires du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Abattements sur salaires</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Autres B.I.C du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Autres appointements de SARL du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Abattements sur Article 62</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Autres dividendes distribués	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Abattements dividendes (40%)</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Cotisations non déductibles fiscalement	0 €	0 €	0 €	0 €
1-3-	Au titre d'autres revenus non professionnels				
	* Autres revenus de capitaux mobiliers	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Autres revenus (fonciers,...)	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Redevances de location gérance	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Déficit foncier	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Charges à déduire (pension alimentaire,..)	0 €	0 €	0 €	0 €
	* CSG déductible sur revenus patrimoine	0 €	0 €	0 €	0 €
1-4-	Revenu avant abattements	69 556 €	13 983 €	11 327 €	11 327 €
	<i>Abattements sur revenus mobiliers</i>	- 3 050 €	0 €	0 €	0 €
2-	Montant du revenu imposable	66 506 €	13 983 €	11 327 €	11 327 €
	* Situation Matrimoniale	Marié(e)	Marié(e)	Marié(e)	Marié(e)
	* Nombre de parts	2	2	2	2
	* Retenue (à titre d'information)	10 924,45 €	643,72 €	0 €	0 €
	* TMI (Taux Marginal d'Imposition)	30,00 %	5,50 %	0,00 %	0,00 %
3-	Montant des droits simples	9 027 €	125 €	0 €	0 €
	* Décote	0 €	- 125 €	0 €	0 €
	* Impôt après décote	9 027 €	0 €	0 €	0 €
4-	Montant de l'impôt (avant crédits d'impôt)	9 027 €	0 €	0 €	0 €
5-	Crédit d'impôt et autres imputations				
	* Crédit d'impôt (pour les dividendes)	- 230 €	0 €	0 €	0 €
	* Prélèvement Forfaitaire Libératoire (18%)	0 €	0 €	0 €	0 €

Annexe 2

	* Prélèvements sociaux additionnels (12,1%)*	11 207 €	0 €	0 €	0 €
	* CSG déductible au titre de N+1 (5,8 %)	- 1 612 €	0 €	0 €	0 €
	* Autres crédits d'impôts	0 €	0 €	0 €	0 €
6-	Montant de l'impôt (après crédits d'impôt)	18 392 €	0 €	0 €	0 €

* Si le dirigeant opte pour le prélèvement libératoire, la CSG et le CRDS sont calculés sur la base du bénéfice distribué.

Quelle que soit l'option retenue par le dirigeant (prélèvement libératoire ou application du barème progressif de l'impôt sur le revenu), les prélèvements sociaux additionnels correspondent à la CSG-CRDS, prélèvement social de 2 % et son prélèvement additionnel de 0,30 %, sans oublier les 1,10 % de financement pour le RSA soit 12,10 % au total).

Calcul détaillé des prestations selon la forme juridique

1T2009 (MAJ 30/03/2009)

		EURL (Option IS)	Gérant Majoritaire de SARL (Option IS)	Gérant Egalitaire de SARL (Option IS)	PDG de S.A. (ou SAS) (Option IS)
1	Ressources financières				
	* Résultats avant prélèvements	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	* Disponible	89 230 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €
	* Appointements nets	15 000 €	15 000 €	12 153 €	12 153 €
2	Droits acquis en prévoyance obligatoire (droits immédiats)				
	* Allocations familiales				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	* Assurance maladie (soins)				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	* IJ de l'assurance maladie				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Non	Non
	Montant (4 ^{ème} au 30 ^{ème} jour)	19 €	19 €	21 €	21 €
	Montant (31 ^{ème} au 1080 ^{ème} jour)	19 €	19 €	21 €	21 €
	* IJ des accidents du travail				
	Droit ouvert			Oui	Oui
	Montant (1 ^{er} au 28 ^{ème} jour)			26 €	26 €
	Montant (à compter du 29 ^{ème} jour)			34 €	34 €
	* Invalidité partielle				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	Pension annuelle	4 050 €	4 050 €	4 620 €	4 620 €
	* Invalidité totale				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	Pension annuelle	7 013 €	7 013 €	7 700 €	7 700 €
	* Majoration tierce personne				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	Montant	12 227 €	12 227 €	12 227 €	12 227 €
	* Capital décès (sécurité sociale)				
	Droit ouvert	Oui	Oui	Oui	Oui
	Capital décès	6 862 €	6 862 €	3 850 €	3 850 €
	Rente conjoint	0 €	0 €		
	Rente éducation	0 €	0 €		
	* Droits acquis en prévoyance à la CAVEC en tant qu'Expert-comptable salarié				
	Pension d'invalidité			0 €	0 €
	Capital décès			0 €	0 €
3	Droits acquis en prévoyance complémentaire collective (droits immédiats) *				
	* Capital décès (toutes causes)	0 €	0 €	0 €	0 €

Annexe 2

	* Rente annuelle pour chaque orphelin	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Rente annuelle conjoint (viagère)	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Rente annuelle conjoint (temporaire)			0 €	0 €
	* Indemnité journalière	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Rente invalidité partielle	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Rente invalidité totale	0 €	0 €	0 €	0 €
4	Droits acquis en retraite obligatoire (droits différés)				
	* Retraite de base (nbre trimestres)	4	4	4	4
	* Retraite de base (droit virtuel acquis) **	165 €	165 €	188 €	188 €
	* Retraite complémentaire (droit virtuel acquis) **	64 €	64 €		
	* Retraite ARRCO			77 €	77 €
	* Retraite AGIRC			50 €	50 €
	* Si Expert-comptable salarié				
	Retraite de base CAVEC			0 €	0 €
	Retraite complémentaire CAVEC			0 €	0 €
	* Si Avocat salarié				
	Retraite de base CNBF			0 €	0 €
	Retraite complémentaire CNBF			0 €	0 €
5	Droits acquis en retraite supplémentaire (droits différés)				
	* Rente annuelle acquise	0 €	0 €	0 €	0 €
6	Total des droits différés	229 €	229 €	315 €	315 €

* : Les montants en prévoyance complémentaire sont calculés par référence au pourcentage de prise en charge et au salaire brut.

Dans la plupart des cas, le montant est versé déduction faite des prestations assurées par la sécurité sociale.

** : Il est difficile de calculer le droit acquis dans l'année pour la retraite de base sans effectuer de diagnostic retraite.

Il est cependant possible d'évaluer un droit virtuel sur la base du salaire cotisé et d'une pension liquidée au taux plein.

C'est la démarche retenue ici pour mesurer l'incidence de la rémunération sur le calcul des droits à retraite.

Calcul détaillé des cotisations sociales obligatoires

Hypothèse : Gérant majoritaire de SARL

Calcul des cotisations sociales obligatoires Gérant majoritaire de SARL ou Associé unique d'EURL à l'IS

Dirigeant relevant du RSI (Groupe commercial)

1T2009 (MAJ 30/03/2009)

Rémunération nette :	15 000 €
Assiette cotisations :	13 500 €
Dossier :	M. DUPOND
	Alain

	ASSIETTE	TAUX	COT. FORFAIT.	MONTANT
1- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE				
* Allocations familiales	13 500 €	5,40 %		729 €
* Assurance maladie	13 723 €	7,20 %		988 €
	0 €	0,00 %		0 €
* Assurance vieillesse	13 500 €	16,65 %		2 248 €
* CSG+CRDS (non déductible)	18 519 €	2,90 %		537 €
* CSG (déductible)	18 519 €	5,10 %		944 €
S/s total 1 =				5 446 €
2- COMPLEMENT RETRAITE ET PREVOYANCE				
* Assurance invalidité décès	13 500 €	1,30 %		176 €
* Retraite complémentaire	13 500 €	6,50 %		878 €
S/s total 2 =				1 054 €
3- DIVERS				
* Formation professionnelle			51 €	51 €
S/s total 3 =				51 €
TOTAL =				6 551 €

Calcul détaillé des cotisations sociales obligatoires

Hypothèse : Gérant minoritaire ou égalitaire de SARL (classique ou de famille - Option IR) ou de SEL - PDG de S.A.

Calcul des cotisations sociales obligatoires Gérant minoritaire ou égalitaire de SARL (classique ou de famille - Option IR) ou de SEL - PDG de S.A.

Dirigeant sal.cadre (-10 sal.-pas Assedic)
1T2009 (MAJ 30/03/2009)

Salaire Annuel Brut :	15 400 €
Réintégration sociale :	0 €
Assiette de cotisation :	15 400 €
Dossier :	M. DUPOND
	Alain

	Cotisations Patronales				Cotisations Salariales		
	ASSIETTE	TAUX	Cot. Forfait.	MONTANT	TAUX	Cot. Forfait.	MONTANT
1- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE							
* Allocations familiales	15 400 €	5,40 %		832 €			
* Assurance maladie	15 400 €	13,10 %		2 017 €	0,75 %		116 €
* Accidents du travail	15 400 €	2,00 %		308 €			
* Assurance vieillesse	15 400 €	9,90 %		1 525 €	6,75 %		1 040 €
	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* CSG+CRDS (non déductible)	14 938 €				2,90 %		433 €
* CSG (déductible)	14 938 €				5,10 %		762 €
S/s total 1 =				4 682 €			2 351 €
2- RETRAITE COMPLEMENTAIRE (CADRES)							
* Tranche A (ARRCO)	15 400 €	4,50 %		693 €	3,00 %		462 €
* Tranche B (AGIRC)	3 665 €	12,60 %	GMP	462 €	7,70 %		282 €
* Tranche C (AGIRC)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* C.E.T (AGIRC)	15 400 €	0,22 %		34 €	0,13 %		20 €
* Apec	3 665 €	0,036 %	12	13 €	0,024 %	8	9 €
* Contribution AGFF	15 400 €	1,20 %		185 €	0,80 %		123 €
	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
S/s total 2 =				1 387 €			896 €
3- PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE (CADRES)							
* Prévoyance (TA)	0 €	0,00 %	0	0 €	0,00 %	0	0 €
* Prévoyance (TB)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* Prévoyance (TC)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
S/s total 3 =				0 €			0 €
4- RETRAITE SUPPLEMENTAIRE							
* Retraite Art. 83 (TA)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* Retraite Art. 83 (TB)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* Retraite Art. 83 (TC)	0 €	0,00 %		0 €	0,00 %		0 €
* CSG+CRDS sur Art. 83	0 €				2,90 %		0 €
* CSG déductible sur Art.83	0 €				5,10 %		0 €
S/s total 4 =				0 €			0 €
5- CHARGES FISCALES SUR SALAIRE							
* Taxe d'apprentissage	15 400 €	0,50 %		77 €			

Annexe 2

S/s total 5 =				77 €			
6- PARTICIPATIONS (MOINS DE 10 SALARIES)							
* Formation continue	15 400 €	0,55 %		85 €			
* Aide au logement	15 400 €	0,10 %		15 €			
* Forfait social 2 %				0 €			
S/s total 6 =				100 €			
7- COTISATIONS SPECIFIQUES AUX EXPERTS-COMPTABLES SALARIES							
* Prévoyance CAVEC			0	0 €		0	0 €
* Retraite de base CAVEC			0	0 €		0	0 €
* Complémentaire CAVEC			0	0 €		0	0 €
* Option conjoint CAVEC			0	0 €		0	0 €
S/s total 7 =				0 €			0 €
8- COTISATIONS SPECIFIQUES AUX AVOCATS SALARIES							
* Retraite base forfaitaire			0	0 €		0	0 €
* Retraite base proportionnelle			0	0 €		0	0 €
* Complémentaire CNBF			0	0 €		0	0 €
S/s total 8 =				0 €			0 €
9- COTISATIONS SPECIFIQUES AUX AGENT GENERAUX D'ASSURANCE SALARIES							
* RCO CAVAMAC				0 €			0 €
S/s total 9 =				0 €			0 €
TOTAL =			Employeur	6 246 €		Salarié	3 247 €
TOTAL COTISATIONS OBLIGATOIRES =							9 493 €

La cotisation patronale maladie comporte la contribution solidarité autonomie.